

CBC CENSORSHIP ON SEXUALITY EDUCATION ADS

The Committee on Unplanned Pregnancy (COUP) an interagency group of representatives from health and social service groups in Manitoba, made public on October 16, 1986 CBC's refusal to air television ads aimed at reducing the number of unplanned teenage pregnancies in the province.

The ads, which aired on all privately-owned Manitoba television stations in the spring of this year and have recently begun to re-air, feature teenagers expressing their feelings about sexuality and birth control, and promote a toll-free telephone line for information and referral, called the "Facts of Life Line".

"Originally, COUP planned to purchase significant time on the CBC," said Madeline Boscoe, COUP Chairperson. "To date, we have been refused the opportunity to purchase time from our Crown Corporation."

"The CBC's decision has effectively limited our ability to communicate health information to Manitobans," said Ms. Boscoe. "We know the CBC has a large teen audience for its rock video programming and it is the only station that reaches the whole of Manitoba...particularly the northern and remote areas."

In a letter dated June 19, 1986, the Ottawa Manager of CBC Advertising Standards wrote that the COUP ads are "contentious in themselves and unacceptable under the terms of the Corporation's advertising policy."

"We believe the ads are neither controversial nor contentious. In fact, both COUP and the private television stations have received verbal and written community support from all areas of Manitoba."

Overview of the Campaign

The Committee's advertisements, promoting sexual responsibility among sexually active youth, have spanned a full range of media in the course of two campaigns. Ads have appeared across the province on television, radio, newspapers, billboards, transit shelters, and promotional material such as posters and pamphlets have been distributed and have generated a positive response.

The theme of the ads is "Take Control" a phrase that has strong connotations for teenagers as they begin to make their own life decisions. The television ads are in vignette format and feature teens discussing their feelings on sex and birth control.

Significance of the Issue

Television can be a major tool in public education...just ask McDonald's. We know that teenagers spend approximately 24 hours a week watching television, and many no longer learn best from printed materials. To reach Canadians with important health education messages, we must use television. Surely unplanned pregnancy is a health issue. We also know that 85% of Canadian young people have no access to family life education in their homes or in their schools. The CBC, by refusing to carry such ads is restricting access to health information to many Manitobans, and perhaps to many Canadians. No doubt other community groups have tried to buy time for similar messages and have been refused.

WHAT YOU CAN DO

Help COUP in this campaign and hopefully political pressure will force CBC to change its policy on sexuality education on television. This decision is important nationally to help reduce unplanned pregnancies. It's time to fight back!

1. WRITE TO: John Davis, Manager - Advertising Standards - CBC
P.O. Box 8478, Ottawa, Ontario K1G 3J5

Hon. Flora MacDonald, Minister of Communications
Hon. Jake Epp, Minister of Health & Welfare
House of Commons, Ottawa, Ontario K1A 0A6
2. SEND COPIES TO: Committee on Unplanned Pregnancy (COUP)
#206 - 819 Sargent Avenue, Winnipeg, Manitoba R3E 0B9

National Action Committee on the Status of Women
Health Committee
344 Bloor St. W., Suite 505, Toronto, Ontario M5S 1W9



RADIO-CANADA CENSURE DES ANNONCES D'ÉDUCATION SEXUELLE

Le Comité sur les grossesses imprévues (Committee on Unplanned Pregnancies ou C.O.U.P.), un groupe composé de représentantes de diverses agences sociales du Manitoba, a rendu public le 16 octobre la décision de Radio-Canada de refuser de télédiffuser des annonces cherchant à réduire le nombre de grossesses adolescentes imprévues.

Les annonces, diffusées sur tous les réseaux privés du Manitoba au printemps dernier et rediffusées cet automne, mettent en situation des jeunes femmes et hommes qui s'expriment ouvertement sur la sexualité et la contraception. De plus, on y annonce un service téléphonique sans frais offrant des renseignements et des conseils et qui porte le nom de « Facts of Life Line ».

Selon Madeline Boscoe, coordonnatrice du C.O.U.P., le comité veut acheter beaucoup de temps d'antenne à Radio Canada, mais la société d'État refuse de leur en vendre. « La décision de Radio-Canada limite notre capacité de communiquer des renseignements sur la santé à la population manitobaine, » déclare Mme Boscoe. « Nous savons qu'il y a un grand nombre de jeunes qui écoutent les émissions de vidéoclips de Radio-Canada. De plus, c'est la seule station qui diffuse dans tout le Manitoba, y compris le nord et les régions éloignées de la province. »

Le 19 juin 1986, le directeur des normes publicitaires de Radio-Canada écrivait de son bureau à Ottawa que les annonces du comité étaient « contestables en elles-mêmes et inacceptables selon les directives de notre politique publicitaire. »

Nous croyons que ces annonces sont ni controversées ni contestables. De fait, le C.O.U.P. et les stations privées ont reçu des témoignages d'appui de toutes les régions du Manitoba.

APERÇU DE LA CAMPAGNE

Cette campagne, qui fait la promotion de la responsabilité sexuelle auprès des jeunes, est menée dans tous les médias de la province. Des annonces ont été diffusées à la télévision et à la radio, dans les journaux, sur des panneaux publicitaires et dans les abribus. De plus, des affiches et des brochures ont également reçu un accueil favorable.

Le thème des annonces est la prise de contrôle, une expression à connotations très fortes pour les jeunes qui commencent à prendre des décisions importantes dans leur vie. Les annonces télévisées prennent la forme de sketches où des adolescentes et des adolescents s'expriment sur la sexualité et la contraception.

IMPORTANCE DE CETTE QUESTION

La télévision est un outil important de sensibilisation du public. Nous savons que les jeunes passent environ 24 heures par semaine à regarder la télévision. Un grand nombre d'entre eux ont des difficultés d'apprentissage lorsqu'ils doivent puiser leur information dans des imprimés. Pour sensibiliser la population à des questions de santé importantes, nous devons faire appel à la télévision. Les grossesses imprévues sont certainement une question de santé. Nous savons également que 85 % des jeunes au Canada n'ont pas accès à des programmes d'éducation familiale dans leurs foyers ou leurs écoles. En refusant de diffuser ces annonces, Radio-Canada limite l'accès aux renseignements sur la santé pour une partie de la population du Manitoba et du Canada. Le C.O.U.P. n'est pas le premier groupe communautaire à se voir refuser du temps d'antenne pour des messages semblables.

ACTIONS CONCRÈTES À ENTREPRENDRE

En appuyant la campagne du C.O.U.P., vous aiderez à changer la politique de Radio-Canada en matière d'éducation sexuelle. C'est donc une question de portée nationale, car de telles campagnes publicitaires contre les grossesses imprévues pourraient être lancées dans d'autres provinces. C'est le temps d'agir.

1. Écrivez à John Davis, Directeur des normes publicitaires, Société Radio-Canada, c.p. 8478, Ottawa (Ontario) K1G 3J5, à Flora McDonald, ministre des Communications, Chambre des communes, Ottawa, et à Jake Epp, ministre de la Santé et du Bien-être, Chambre des communes, Ottawa.
2. Envoyez une copie de vos lettres au Committee on Unplanned Pregnancies, 206 819, av. Sargent, Winnipeg (Manitoba) R3E 0B9 et au Comité sur la santé du CCA, 344, rue Bloor ouest, bureau 505, Toronto (Ontario) M5S 1W9.



SEXUAL ASSAULT MONITORING - THE STRUGGLE CONTINUES

In 1983 the federal government passed Bill C-127 amendments to the Criminal Code which dramatically redefined how the criminal law treated rape. While the changes in Bill C-127 included some progressive changes, the amendments did not reflect the needs of rape victims nor adequately reflect the reality of rape.

Many women's groups across the country decided to support the proposals in Bill C-127, believing that they represented a first step towards having legislation that did adequately protect women and which properly defined rape as a form of violence.

Among the major changes included in Bill C-127 were:

- redefining rape as "sexual assault". Bill C-127 included 3 levels of "sexual assault" to reflect a range of activities from "bum pinching" to forced sexual intercourse with a weapon.
- removing the requirement for penetration to prove the offence of sexual assault.
- limiting the grounds on which defence counsel can question a rape victim about her past sexual history.
- removing restrictions against charging a husband with the rape of his wife.

Despite some advances, the legislation left many women in the anti-rape movement dissatisfied. Bill C-127 did not:

- provide sufficient protection to rape victims. Allowing questioning on a victim's past sexual history leaves many rape victims feeling victimized a second time on the witness stand.
- exclude the defence of "honest belief", which allows a rapist to claim that even though his victim did not consent to the assault, that he "honestly believed" that she was consenting.
- define "sexual assault" - leaving the term wide open for judges to define and limit. This resulted in one New Brunswick court of Appeal decision which claimed breasts were not a primary sexual characteristic.
- adequately protect young women and children from sexual assault.

In order to secure support for the legislation from many women's groups, the government at the time, and the Conservative Opposition promised to implement a thorough and comprehensive education and monitoring program of the amendments. This program was intended to ensure that the new laws provided women with the protection the government claimed it would as well as assess whether the new provisions encouraged more women to report their rapes to police and the criminal justice system.

It has been over three years since the legislation was passed and only now is the government acting. However the monitoring program they are putting into place is **DESPERATELY INADEQUATE**.

The Department of Justice commissioned and received a feasibility study for a monitoring program in May 1985 which represented women's concerns and was victim-oriented. They have chosen not to proceed with the proposal and instead are now putting out to tender a contract proposal which is sorrowfully misguided. Among the major problems with the Department of Justice's current proposed monitoring program are:

- the centralization of control for monitoring in the Department of Justice, rather than the appointment of an independent monitoring coordinator or team.
- limiting the involvement and control of local rape crisis centres whose work with victims qualifies them as the "real experts"
- the enormous scope of the proposed contract, including an examination of child sexual assault. It belittles both rape and child sexual assault to attempt to comprehensively study both issues within the confines of one study.
- severe limitations in both the allocation of time and money. Although monitoring is long overdue, the solution is not to cut the study short. Funding must be adequate to ensure that the study is comprehensive and includes victim input.

Despite many requests the government is being very tight-lipped about what exactly is happening in the monitoring program. It is essential that we find out as much information as possible about how the monitoring program is being implemented in all regions of Canada. The information will be essential so that proper representations can be made to the Department of Justice and the government about the way in which issues concerning violence against women are institutionalized and minimized and then forgotten.

We cannot allow the government to minimize or forget their commitments to rape victims across the country - an independent, comprehensive, victim-based monitoring program is essential - NOW !

WHAT YOU CAN DO!

1. Write, telephone or telegram **JUSTICE MINISTER RAMON HNATYSHYN**, House of Commons, Ottawa, Ontario K1A 0A6 (613) 990-0690, with copies to your federal M.P., Hon. Robert Kaplan - Liberal Justice Critic and Svend Robinson - NDP Justice Critic, demanding that:
 - (a) the current sexual assault monitoring program be suspended, and
 - (b) an independent, comprehensive victim-based monitoring program be implemented, with consultation from women's organizations and anti-rape movement advocates, as soon as possible.
2. Refuse to consult on, or sign any contracts currently being tendered for sexual assault monitoring, until the monitoring program can be appropriately revised and sufficient time and funds are allocated to the process.
3. Send as much information as possible about what is happening in your region with sexual assault monitoring to the Male Violence Against Women Committee of NAC, 344 Bloor St. W., Suite 505, Toronto, Ont. M5S 1W9 (416) 922-3246.



LES AGRESSIONS SEXUELLES : LA LUTTE CONTINUE

En 1983, le gouvernement fédéral adoptait le projet de loi C-127 qui modifiait profondément le Code criminel en matière d'infractions sexuelles et plus particulièrement en ce qui a trait au viol. Bien qu'ils aient constitué un progrès, les amendements ne reflétaient ni les besoins des victimes de viol ni la réalité du viol.

De nombreux groupes de femmes ont appuyé le projet C-127, car c'était un début de formulation de lois qui protègent réellement les femmes et qui définissent correctement le viol comme un acte de violence.

Voici quelques-uns des changements apportés par le projet de loi C-127.

- * Le viol devient une *agression sexuelle*. Le Code criminel reconnaît trois catégories d'*agressions sexuelles*, allant du *pincement au postérieur* à l'*agression sexuelle armée*.
- * Il n'y a plus d'obligation de démontrer qu'il y a eu pénétration lors de l'agression.
- * L'avocat de l'accusé ne peut questionner la victime sur ses antécédents sexuels que pour des raisons très précises.
- * Les maris peuvent être inculpés s'ils violent leurs femmes.

Toutefois, le projet de loi laissait insatisfaites de nombreuses femmes dans le mouvement contre le viol pour les raisons suivantes :

- * Il n'offre pas assez de protection aux victimes de viol. En permettant des questions sur les antécédents sexuels de la victime, bon nombre d'entre elles ont l'impression d'être agressées de nouveau lorsqu'elles témoignent.
- * Il n'exclut pas la défense de *croissance sincère*, qui permet à un violeur de prétendre que même si sa victime n'a pas donné son consentement, il *crovait sincèrement* qu'elle l'avait donné.
- * Il ne comporte aucune définition d'*agression sexuelle*, laissant ainsi la porte ouverte aux juges qui peuvent définir et limiter la portée de la loi. Ainsi, la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick a pu déclarer que les seins ne sont pas une caractéristique sexuelle fondamentale.
- * Il ne protège pas les jeunes femmes et les enfants des agressions sexuelles.

Afin d'obtenir l'appui des groupes de femmes, le gouvernement ainsi que l'opposition officielle, qui à l'époque était le Parti conservateur, avaient promis de mettre en place des programmes d'éducation du public et des programmes de vérification de la mise en application des amendements. En plus d'assurer que les nouvelles lois protégeraient vraiment les femmes, comme le prétendait le gouvernement, ces programmes devaient déterminer si les lois encourageaient les femmes à déclarer les viols à la police.

Trois années se sont écoulées depuis l'adoption des amendements et le gouvernement commence tout juste à agir. Cependant, le programme de vérification qu'il met en place EST TOUT À FAIT INAPPROPRIÉ.

En mai 1985, le ministère de la Justice commandait une étude de faisabilité pour un programme de vérification qui incorporait les inquiétudes des femmes et qui était axé sur les victimes. Il a choisi de ne pas y donner suite, lui préférant un programme qui comporte de sérieuses lacunes :

- * Plutôt que de nommer une personne ou une équipe indépendante pour coordonner la mise en application de la loi, toute la responsabilité pour la vérification est centralisée au sein du ministère de la Justice.
- * La participation des centres de secours aux victimes de viol est limitée, alors que ce sont ces centres qui sont les « vrais experts » car ils travaillent auprès des victimes.
- * Telle qu'elle existe, la proposition est trop vaste, car elle comprend une étude des agressions sexuelles contre les enfants. C'est minimiser le viol et les agressions sexuelles contre les enfants que d'espérer les étudier en profondeur dans le cadre d'une seule étude.
- * Le ministère ne consacre pas assez de temps ni d'argent à l'étude. Bien que la vérification se fasse attendre depuis longtemps, la solution n'est pas de faire les bouchées doubles en bâclant l'étude. Celle-ci doit être bien financée car non seulement doit-elle être complète, mais les victimes doivent aussi y participer activement.

Malgré de nombreuses demandes, le gouvernement refuse de dévoiler des détails sur le programme de vérification. Il est essentiel que nous ayons le plus de renseignements possibles sur la mise en application de ce programme dans toutes les régions du Canada pour que nous puissions faire des représentations adéquates au ministère de la Justice et au gouvernement sur la façon dont la violence contre les femmes est institutionnalisée, marginalisée puis oubliée.

Nous ne pouvons pas permettre au gouvernement de minimiser ou d'oublier ses engagements envers les victimes de viol partout au Canada. Il nous faut un programme indépendant et complet axé sur les victimes dans les plus brefs délais.

ACTIONS CONCRÈTES À ENTREPRENDRE

1. Écrivez, téléphonez ou envoyez un télégramme au MINISTRE DE LA JUSTICE RAMON HNATYSHYN à la Chambre des Communes, Ottawa, Ontario K1A 0A6 (613) 990-0690. Envoyez des copies à votre député-e au Parlement ainsi qu'à Robert Kaplan, critique des questions juridiques pour le Parti libéral et Svend Robinson, son homologue au N.P.D. Demandez :
 - (a) que le programme de vérification des agressions sexuelles présentement en vigueur soit suspendu;
 - (b) qu'un programme indépendant et complet axé sur les victimes soit adopté, en consultation avec les groupes de femmes et les militantes du mouvement anti-viol, dès que possible.
2. Refusez de faire des consultations ou de signer des contrats sur la vérification de la mise en application des lois contre les agressions sexuelles, tant qu'il n'y a pas de révision du programme actuel et que l'on ait accordé assez de temps et d'argent à l'étude que l'on se propose d'entreprendre.
3. Informez le Comité de la violence des hommes contre les femmes du CCA (344, rue Bloor ouest, bureau 505, Toronto (Ontario) M5W 1W9 416-922-3246) de ce qui se passe dans votre région sur cette question.

